



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES EPICES ET LES HERBES CULINAIRES**

Deuxième session

Goa, Inde, 14 – 18 septembre 2015

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Thème des travaux	Réf. document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ¹	CX/SCH 15/2/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex. Compétence partagée. Vote Etats membres. B. Questions soumises par d'autres comités du Codex en ce qui concerne les travaux de CCSCH ⇒47eme session du Comité du Codex sur les Additifs Alimentaires (CCFA47) Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/SCH 15/2/2
3	Activités d'autres organisations internationales portant sur le travail du CCSCH Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/SCH 15/2/3 CX/SCH 15/2/3 Add. 1
4	Avant-projet de Norme pour le poivre noir, blanc et vert - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/SCH 15/2/4 CX/SCH 15/2/4 Add.1 CX/SCH 15/2/4 Add.2
5	Avant-projet de Norme pour le cumin - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/SCH 15/2/5 CX/SCH 15/2/5-Add.1 CX/SCH 15/2/5 Add.2
6	Avant-projet de Norme pour l'origan - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/SCH 15/2/6 CX/SCH 15/2/6-Add.1 CX/SCH 15/2/6 Add.2
7	Avant-projet de Norme pour le thym - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/SCH 15/2/7 CX/SCH 15/2/7-Add.1 CX/SCH 15/2/7 Add.2

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

8	Document de travail sur le regroupement des épices et des herbes culinaires Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	CX/SCH 15/2/8
9	Propositions de nouvelles activités (réponses à la CL 2014/04-SCH) Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/SCH 15/2/9 CX/SCH 15/2/9-Add.1
10	Autres questions et travaux futurs <i>La Compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités. (Document non disponible).</i>	
11	Date et lieu de la prochaine session Compétence Etats membres. / Vote Etats membres.	
12	Adoption du rapport Compétence Etats membres. / Vote Etats membres. ²	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.